



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1302

5 July 2018

FRENCH

Original: ENGLISH

1191^e séance plénière

Journal n° 1191 du CP, point 7 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1302
CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2018

(Malaga, Espagne, 25 et 26 octobre 2018)

Le Conseil permanent,

Se félicitant que l'Espagne soit disposée à accueillir la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2018, prévue à Malaga (Espagne) les 25 et 26 octobre 2018 conformément à sa Décision n° 1292 du 17 mai 2018 sur les dates et le lieu de la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2018, et comme suite aux discussions menées avec les partenaires méditerranéens pour la coopération,

Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence, tels qu'ils figurent dans l'annexe.

ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2018 SUR L'IMPORTANCE DE L'ÉNERGIE POUR LA CROISSANCE ET LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUES DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE

Malaga (Espagne), 25 et 26 octobre 2018

I. Ordre du jour indicatif

Introduction

Garantir une énergie durable et fiable à des prix abordables est une condition préalable pour des économies prospères et la paix et la sécurité dans tout l'espace de l'OSCE et dans l'ensemble de ses partenaires méditerranéens. Il n'y a sans doute guère d'autre domaine que celui de l'énergie dans lequel l'indivisibilité de la sécurité euro-méditerranéenne est plus manifeste – et plus lourde de conséquences – pour la stabilité des États, la prospérité des économies locales et le bien-être des sociétés autour du bassin et au-delà. Figurant depuis toujours au cœur du marché mondial des combustibles fossiles, la région méditerranéenne devient maintenant de plus en plus un des principaux moteurs de l'innovation et de la transformation dans le domaine de l'énergie.

Le développement de technologies énergétiques propres ou renouvelables peut offrir des possibilités économiques aux pays dotés d'importantes ressources énergétiques conventionnelles et à ceux qui n'en ont pas en leur proposant une autre possibilité pour faire fonctionner leurs économies et créer des emplois à l'intention de leurs citoyens. L'énergie renouvelable est considérée aujourd'hui comme une solution clé aux trois défis que constituent l'approvisionnement en énergie, la sécurité énergétique et le changement climatique, qui sont tous des sujets de préoccupation dans la région méditerranéenne.

L'OSCE fait fonction de plateforme de dialogue et de promotion de la coopération et de la sécurité et elle est prête à servir de cadre à un échange de meilleures pratiques et au renforcement des capacités afin de maximiser les avantages économiques des formes d'énergies renouvelables et traditionnelles, ainsi qu'à faciliter les partenariats public-privé et le transfert de savoir-faire dans le secteur de l'énergie. Dans ce contexte, la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2018 et, en particulier, son segment politique de haut niveau concentreront leur attention sur les moyens de se servir de l'énergie pour promouvoir la croissance et la coopération économiques dans la région méditerranéenne. La Conférence réunira des spécialistes éminents des questions énergétiques des secteurs public et privé des deux rives de la Méditerranée pour débattre des politiques, élaborer des stratégies et trouver des opportunités économiques à cet égard.

La première séance sera consacrée au thème suivant : « connectivité, croissance et coopération : le rôle de l'énergie ».

La deuxième séance portera sur la protection de l'infrastructure énergétique critique.

Lors de la troisième séance, on explorera les avantages des énergies renouvelables.

La Conférence offrira aux États participants et aux partenaires pour la coopération l'occasion de procéder à des échanges de vues, de données d'expérience, de meilleures pratiques et d'enseignements tirés en rapport avec le rôle et l'importance de l'énergie dans la promotion de la croissance et de la coopération économiques dans la région méditerranéenne. La Conférence servira aussi de plateforme pour continuer à développer le dialogue et intensifier la coopération en vue de renforcer la sécurité dans la région méditerranéenne conformément aux principes et engagements de l'OSCE.

Jeudi 25 octobre 2018

- Inscription des participants
- Observations liminaires
- Séance I : Connectivité, croissance et coopération : le rôle de l'énergie
- Pause café
- Séance II : Protection de l'infrastructure énergétique critique
- Déjeuner
- Séance III : Reformuler les avantages des énergies renouvelables
- Manifestation culturelle
- Dîner

Vendredi 26 octobre 2018

- Inscription des participants
- Observations liminaires
- Segment de haut niveau : L'énergie pour la croissance et la coopération économiques dans la région méditerranéenne
- Observations finales
- Déjeuner de clôture

II. Participation

Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) participeront et contribueront à la Conférence. Les partenaires asiatiques pour la coopération (Afghanistan, Australie, Japon, République de Corée et Thaïlande) seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les institutions et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence. Les organisations et les institutions internationales ci-après seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence : Alliance des civilisations des Nations Unies, Assemblée parlementaire de la Méditerranée, Banque africaine de développement, Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque islamique de développement, Banque mondiale, Centre international pour le développement des politiques migratoires, Cités et gouvernements locaux unis, Comité de l'ONU contre le terrorisme, Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants, Comité international de la Croix-Rouge, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de coopération régionale, Conseil de l'Europe, Dialogue 5+5 sur la migration en Méditerranée occidentale, Équipe ONU de surveillance des sanctions contre Al-Qaida, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Fonds monétaire international, Fonds OPEP, Forum méditerranéen, Groupe d'action financière, Groupe d'action financière pour la région du Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Initiative adriatique-ioniennne, Initiative de coopération en Europe du Sud-Est, Initiative pour l'Europe centrale, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, Ligue des États arabes, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ONU-Femmes, ONU-Habitat, Organisation de coopération de Shanghai, Organisation de coopération économique, Organisation de coopération économique de la mer Noire, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la coopération islamique, Organisation des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation du Traité de sécurité collective, Organisation internationale de la Francophonie, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, Processus de coopération en Europe du Sud-Est, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement, UNICEF, Union africaine, Union économique eurasiennne, Union européenne, Union interparlementaire et l'Union pour la Méditerranée.

D'autres organisations pourront être invitées par le pays hôte comme observateurs à la Conférence.

Des représentants d'organisations non gouvernementales pourront être invités par le pays hôte à assister à la Conférence et à y contribuer conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (inscription préalable requise).

D'autres pays pourront être invités par le pays hôte à assister à la Conférence et à y contribuer.

III. Modalités d'organisation

La Conférence débutera à 9 h 30 le premier jour et s'achèvera à 14 heures le second.

Le Président désignera, pour chaque séance, un modérateur et un rapporteur. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent pour un examen plus approfondi.

Les dispositions voulues seront prises pour permettre à la presse de suivre les travaux de la Conférence.

La Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2018 se tiendra en anglais, en français et en espagnol, avec interprétation. Ces dispositions ne constitueront pas un précédent pouvant être invoqué dans d'autres circonstances.

Les Règles de procédure de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la Conférence. Il sera également tenu compte des lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE (Décision n° 762 du Conseil permanent).